

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 octobre 2021

Nombre de conseillers : L'An Deux Mil vingt-et-un, le quatorze-octobre,
Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la commune de **NOIZAY**,
Présents : 12 légalement convoqué le 07/10/2021 s'est assemblé
Pouvoirs : 2 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Votants : 14 sous la présidence de Monsieur **MORIN Pierre**, Maire.

Membres présents : M. MORIN Pierre, Maire, Mme AMMANN Maryne, Mme BROSSET Sabrina, Mme GODEFROY Stéphanie, M. GUIGNARD Willy, M. LANOISELÉE Bertrand, M. LASSALLE François, Mme LHUILLIER Christèle, M. ORSAY François, M. PIOLET Josué, Mme PRIEUR Française.

Pouvoirs : M. GREGOIRE Christophe à M. MORIN Pierre, M. PIRAUDEAU Benoît à Mme BROSSET Sabrina

Excusés : M. KAHIA Kamelle (retard), Mme PINCHEMEL Véronique

Monsieur ORSAY François est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2021 : M. Guignard fait remarquer qu'en ce qui concerne le caveau Mabilie objet des travaux sur la chapelle, ce n'est pas lui qui a indiqué qu'il n'y a pas de descendants mais qui a posé la question : le procès-verbal sera corrigé avant la publication.

Voté à l'unanimité

2021-06-01 : Délégués au CNAS : Remplacement d'un suppléant

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission Madame Lisa FIGUEIREDO, conseillère municipale déléguée suppléante du CNAS (Comité national d'action sociale), il y a lieu de procéder à l'élection de son remplaçant.

Conformément aux dispositions du CGCT (article 5211-8) et aux statuts du CNAS,

Le Maire, après avoir recueilli les candidatures, propose au Conseil municipal un vote à main levée par décision à l'unanimité pour élire un nouveau délégué, accepté par l'Assemblée.

- ✓ Le Conseil municipal élit Monsieur Willy GUIGNARD en qualité de délégué suppléant au CNAS

Reçu en Préfecture et publié et le 18/10/2021

Arrivée de M. KAHIA à 19h20

2021-06-02 : Tarifs municipaux 2022

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs pour l'an prochain.

Vu le code général des collectivités locales,

Après avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer, pour l'année 2022, les tarifs municipaux suivants :

SALLE « VAL DE LOIRE » : Hall - office

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h)	50,00 €	60,00 €
Journée (24h)	100,00 €	120,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation

SALLE « VAL DE LOIRE » : Hall – salle 200 personnes - office

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h) ou journée sup. au W-End	120,00 €	176,00 €
Journée (24h)	295,00 €	430,00 €
Week-end (vendredi 14h au lundi 8h)	415,00 €	550,00 €
Caution	350,00 €	350,00 €
Forfait ménage	80,00 €	80,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée	27,00 €	27,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	55,00 €	55,00 €
Chauffage W-E (15/10 au 15/04)	110,00 €	110,00 €

SALLE « LA BERNACHE »

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h) ou journée sup. au W-End	40,00 €	58,00 €
Journée (24h)	120,00 €	160,00 €
Week-end (Vendredi 12h au Lundi 8h ou samedi 12h au mardi 8h)	240,00 €	270,00 €
Forfait ménage	40,00 €	40,00 €
Caution	220,00 €	220,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée	10,00 €	10,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	18,00 €	18,00 €
Chauffage W-E (15/10 au 15/04)	36,00 €	36,00 €

SALLES « LA VARENNE » ou « WAULSORT »

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h)	35,00 €	42,00 €
Journée (24h)	70,00 €	85,00 €
Forfait ménage sans office	30,00 €	30,00 €
Forfait ménage avec office	40,00 €	40,00 €
Caution	180,00 €	180,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée (15/10 au 15/04)	8,00 €	8,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	15,00 €	15,00 €

ASSOCIATIONS NOIZÉENNES :

Les salles communales sont mises à disposition gracieusement par convention annuelle pour toutes les activités et réunions des associations, ainsi que pour les 2 premières manifestations de l'année.

Dépôt de garantie annuelle	500,00 €
Tarif location des salles à partir de la 3 ^{ème} manifestation	50% du tarif résidant
Option ménage : salle Val de Loire	80,00 €
Option ménage : salles La Bernache/ Joly	40,00 €
Option ménage : salles La Varenne/Waulsort/ sans office	30,00 €
Option ménage : salles La Varenne/Waulsort/ avec office	40,00 €
Vidéoprojecteur	10,00 €
Sono	50,00 €

RÉUNIONS PUBLIQUES

Salles	Tarifs
Val de Loire	100,00 €
Cautions	350,00 €
Option ménage	80,00 €
Bernache	40,00 €
Cautions	220,00 €
Option ménage	40,00 €
Varenne ou Waulsort	35,00 €
Cautions	180,00 €
Option ménage	30,00 €
Option ménage avec office	40,00 €
Arrhes	30% à la réservation

MISES A DISPOSITION

La mise à disposition gratuite avec facturation du forfait ménage et chauffage en période hivernale au tarif résident de la salle empruntée (période du 15 octobre au 15 avril) est accordée pour :

- Les réunions publiques politiques pendant les campagnes électorales.
- Le personnel communal une fois par an pour des manifestations à titre exclusivement familial (maintien des dispositions de la délibération du 23/03/2002).

LOCATIONS DIVERSES

Garage (montant par trimestre)	105,00 €
Grille d'exposition (particuliers - associations extérieures)	2,00 €
Cautions	100,00 €
Droit de stationnement – Forfait journalier	30,00 €
Emplacement taxi – Forfait annuel	135,00 €

ANIMAUX ERRANTS OU BLESSÉS

Prise en charge d'un animal/frais de gestion	30.00 €
Forfait journalier de garde (1 à 11 jours maxi)	12.00 €

Les éventuels frais de vétérinaire seront facturés selon le montant des honoraires réglés par la commune, majorés de 10% de frais de gestion.

Voté à l'unanimité

Reçu en Préfecture et publié et le 18/10/2021

Etat des décisions :

21 septembre 2021 : Concession cimetière n° 656 – Attribution d'une cavurne, à compter du 20 septembre 2021, pour une durée de 15 ans : Nouveau cimetière - Cavurne n° 18 - Tarif : 450 euros

30 septembre 2021 : signature d'un contrat avec la SAS NICOLAS SIGNALISATION pour la fourniture et la pose de panneaux et le marquage au sol (travaux de sécurité RD1 et RD 78), s'élevant à 8 227,69 € HT – 9 873,23 € TTC

13 octobre 2021 : Renouvellement de la concession cimetière n° 300 à compter du 10 juillet 2021, pour une durée de 15 ans : Ancien cimetière - Carré C n° 14 - Tarif : 200 euros.

Informations

PLUi : la CCVA propose une modification partielle du PLUi. Vous pouvez faire connaître vos remarques par courrier, en les déposant à la mairie de Noizay. Les demandes devront être transmises à la CCVA le : 15 Novembre 2021. Discussion sur la communication de l'information sur la modification du PLUi, il est bien précisé qu'il s'agit d'une modification à la marge, dont la population est informée par les moyens de communication municipaux.

PPRi : 3 réunions publiques vont être organisées en novembre pour la présentation de la révision : le 18 à Mosnes, le 23 à Nazelles et le 25 à Vouvray.

Finances :

- Attribution de 14 520 € au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle ;
- Attribution de 47 878 € au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

Ecole : les enfants sont désormais dispensés de mettre le masque, seuls les enseignants et le personnel le portent.

Le fonctionnement du restaurant scolaire a dû être adapté depuis la rentrée scolaire suite à l'arrêt maladie du cuisinier.

Lien social : la 3^{ème} dose de vaccin prévue pour les seniors sera dispensée par les médecins ou pharmaciens. Comme l'an dernier, il sera proposé un bon repas ou un colis pour le Noël des Noizéens de 75 ans et plus.

Octobre rose : une belle participation des habitants, associations et enfants de l'école, a permis de collecter 280 rubans qui seront envoyés aux malades. La rando rose aura lieu dimanche 24 octobre, parcours de 8 km.

Fleurissement : une récompense départementale est prévue pour l'agent technique chargé du fleurissement.

Le fleurissement d'hiver sera limité pour travailler l'arrosage automatique dans les espaces publics du bourg.

Etude du zéro phyto au cimetière, applicable au 1^{er} juillet 2022.

Bâtiments et voirie :

Les équipements numériques à l'école, financés à 65%, seront installés pendant les vacances de la Toussaint.

La cloche de l'église sonne maintenant par programmation : les heures et les ½ heures de 7h à 22h, ainsi que diverses options.

Sécurité : réfection des peintures sur les D1 et D78 ; mise en place de panneaux stops pour réduire la vitesse au niveau de la rue d'Ouches et de la rue Jacquelin ; à Vautruchot, des chicanes et zones 30 sont également prévus. Ce projet résulte d'une concertation avec le STA qui a apporté son soutien technique. Les études de vitesse ont relevé des excès considérables.

Chemin du petit Perré : une réunion aura lieu prochainement pour réactiver le dossier et permettre la création d'un chemin avec une sortie sécurisée.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde pour engager la mise à jour nécessaire.

Séance levée à 21h40

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 octobre 2021 :

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	FOLIO
2021-05-01	CNAS : remplacement du délégué suppléant	M. Morin	132
2021-05-02	Tarifs municipaux 2022	M. Morin	132-134

Etat des décisions

Informations diverses.